

Décision Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

RETROSPECTIVE KIJNO 2024 - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC LA SAS PAGE A PAGE

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay organise en 2024 une rétrospective Ladislas Kijno "Du Galet aux Etoiles" qui sera présentée à Labanque du 23 mars au 4 août 2024,

Considérant que la Chapelle Saint Pry (Béthune), la Cité des Electriciens (Bruay-la-Buissière), la Comédie de Béthune, la Maison de la Poésie (Beuvry) s'associent à cet événement par l'accueil d'oeuvres et de manifestations. La Donation Kijno située à Noeux-les-Mines participe à l'événement,

Considérant que dans le cadre de cette rétrospective, la Communauté d'Agglomération propose une programmation culturelle destinée à tous les publics qui se déroule à la fois dans les équipements culturels et "hors les murs" dans les communes du territoire,

Considérant que les actions proposées, spectacles, ateliers, conférences, résidences artistiques, entrent en résonance avec les messages de Kijno, « invitation à explorer le monde, à dénoncer la face noire de l'Humanité, à prendre les Grands Hommes pour modèles pour agir en tant que citoyens »,

Considérant que sur l'ensemble du projet autour de Kijno, il est proposé de travailler avec les bibliothèques du territoire eu égard à la mise en place du réseau de lecture publique. C'est ainsi que la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en place des ateliers d'écriture et d'édition d'un livret à la médiathèque de Labourse,

Considérant que le prestataire Page à Page a toutes les qualités artistiques pour proposer ces ateliers,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec La SAS Page à Page dont le siège social se situe à Lille (59000), 12 bis rue des glycines, pour des ateliers d'écriture et d'édition d'un livret qui se dérouleraient les 16, 30 mars, 13 et 20 avril 2024 au pôle culturel « Le Cuivre » de Labourse, pour un montant total de 3 280 € toutes taxes comprises,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

<u>DECIDE</u> de signer un contrat de prestations artistiques avec La SAS Page à Page dont le siège social se situe à Lille (59000), 12 bis rue des glycines, ayant pour objet l'animation d'ateliers d'écriture et l'édition d'un livret les 16, 30 mars, 13 et 20 avril 2024 au pôle culturel « Le Cuivre » de Labourse (62113), dans le cadre de la rétrospective Ladislas Kijno "Du Galet aux Etoiles" présentée à Labanque, pour un montant total de 3 280 € toutes taxes comprises.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le . 2.5 . JAN. 2024

Par délégation du Président Le Vice-président délégué,

DACBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : 2 5 JAN. 2024

Et de la publication le : 2 5 JAN. 2024

Par délégation du Président A Vice-président délégué,

DAGBERT Julien